

PRIME ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Chauffe-eau Thermodynamique



Pour la promotion du chauffe-eau thermodynamique performant à destination des clients particuliers en logement résidentiel collectif sur le territoire de la Martinique à compter du 1er janvier 2023.

Prime économie d'énergie, à destination des clients particuliers en logement résidentiel collectif

Catégories	Prime économies d'énergie		Critères d'éligibilité de l'appareil
Appartement et maison individuelle existants	Précaire	Non précaire	COP \geq 2,4 Selon la norme EN 16147 Marque NF (fonctionnant sur air extérieur ou sur air ambiant avec rejet de l'air sur l'extérieur)
	500€	400€	



La Prime économies d'énergie est soumise à conditions. Pour en bénéficier, rapprochez-vous de nos **partenaires Agir Plus d'EDF** dont vous trouverez la liste sur le site partenaires Agir Plus d'EDF edf.mq/agir-plus